

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
Ribécourt-Dreslincourt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

222

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-089

ARRETÉ PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A

Monsieur José CARRASCO

4^{ème} Adjoint

Aux Affaires Scolaires, à la Restauration Municipale et aux Transports Scolaires

Nous, **Jean-Guy LÉTOFFÉ**, Maire de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal ;

Vu la délibération en date du 22/03/2026 n°2026-034 fixant à huit le nombre de ses adjoints ;

Vu la délibération en date du 30/03/2026 n°2026-064 concernant la délégation du Maire et autorisant à leur subdéléguer ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 22/03/2026 au cours duquel il a été procédé à la nomination du Maire et de ses adjoints ;

Vu la délibération en date du 22/03/2026 n°2026-035 procédant à l'élection des adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22/03/2026 constatant l'élection de Monsieur José CARRASCO en qualité de 4^{ème} adjoint au maire ;

Vu l'arrêté 2026-078 du 07/04/2026 ;

Considérant qu'en vertu des articles L2122-31 et L2122-32 du CGCT, le Maire et ses adjoints ont qualité d'officier de police judiciaire et sont officiers d'état civil ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et notamment, les opérations liées aux affaires scolaires, à la restauration municipale et aux transports scolaires, il convient d'en donner délégation ;

ARRETONS :

Article 1^{er} : A compter du 09 avril 2026, l'arrêté n°2026-078 du 07/04/2026 est abrogé et remplacé, en toutes dispositions, par le présent arrêté ;

Mis en ligne le 09/04/2026

Article 02 : Délégation de fonctions est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur José CARRASCO, 4^{ème} adjoint**, pour prendre les actes, arrêtés et décisions relatives aux **affaires scolaires, à la restauration municipale et aux transport scolaires** et plus particulièrement dans les matières suivantes :

- **Affaires scolaires**
 - Suivi du fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
 - Relations avec les équipes éducatives et les parents d'élèves ;
 - Organisation des activités périscolaires ;
 - Suivi et mise en œuvre des projets pédagogiques et des équipements scolaires ;
 - Représentation de la commune auprès des instances de l'Education nationale, notamment dans les conseils d'écoles,
 - Délivrer des certificats d'inscription dans les écoles ;
 - Gestion des inscriptions et dérogations scolaires,
 - Conduite des activités relevant du domaine scolaire public (écoles maternelles et primaires), périscolaires (restauration),
 - Mettre en œuvre les actions décidées par le Conseil Municipal (classes de découverte, sorties pédagogiques, ...) ;
 - Gestion des équipements et bâtiments dédiés,
- **Restauration municipale**
 - Organisation et gestion du service de restauration ;
 - Suivi de la qualité nutritionnelle et sanitaire ;
 - Gestion des prestataires et des approvisionnements ;
- **Transport scolaire**
 - Organisation et suivi des circuits de transport scolaires ;
 - Relations avec les transporteurs et autorités compétentes ;
 - Sécurisation des trajets ;
- **Remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil**

Article 03 : Dans le champ de sa délégation, **Monsieur José CARRASCO** est autorisé à prendre les actes, arrêtés et décisions et à signer les documents et actes suivant :

- Les correspondances ayant un simple caractère informatif,
- Les convocations et comptes-rendus des commissions relevant de sa délégation,
- Tous courriers, contrats et conventions de demande de subvention ou autres leviers financiers et toute convention d'occupation avec les organismes, partenaires, administrés relevant de sa délégation,
- **En administration générale**
 - Dépôt de plainte
 - Les déclarations de sinistres et toutes pièces administratives relatives aux contrats d'assurance
- **En cas d'absence de l'adjoint aux Finances / Ressources Humaines :**
 - Signature des actes financiers, budgétaires et comptables (jusqu'à 50 000€)

- Arrêtés de recrutement de contractuels
- Conventions d'accueil des stagiaires
- Déclarations d'accidents du travail ou de trajet
- Arrêtés de congés pour inaptitude physique
- Attestations employeur, France Travail
- Notes de service
- Formulaire de paiement des frais de déplacement
- États de service pour concours et examens
- Courriers aux agents (statut, rémunération, carrière, retraite, congés, etc.)
- Courriers de réponse aux demandes d'emploi, stage, formation
- Courriers de convocation
- Ordres de mission des agents communaux

Article 04 : En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Maire, et en l'absence du 3^{ème} adjoint au Maire, délégation de signature est donnée à Monsieur José CARRASCO, 4^{ème} adjoint au Maire, pour remplacer le Maire dans sa plénitude de ses fonctions.

Article 05 : En l'absence de Madame Hélène BALITOUT, première adjointe, chargée des Affaires Financières, Personnels et CST, **Monsieur José CARRASCO** est chargé d'assurer sa suppléance.

Article 06 : La signature des actes afférents à la présente délégation sera assortie de la mention du nom, prénom et qualité de son auteur en indiquant : « *CARRASCO José, adjoint délégué* » ;

Article 07 : L'adjoint devra au titre de ses délégations et autorisations de signatures :

- Exercer ses fonctions avec dignité, probité et intégrité.
- Exercer pleinement et avec conscience ses délégations de fonction et subdélégations de fonction dans le respect des lois et règlements en vigueur.
- Veiller à ne pas enfreindre les limites de ses responsabilités.
- Apprécier au cas par cas les mesures générales ou particulières qu'il convient de prendre.
- Rendre compte de chacune de ses actions au Maire.
- Informer le Maire de toute éventuelle difficulté dans son exercice.

Article 08 : Madame Thérèse FRETTE, conseillère municipale déléguée du CMJ, est rattachée à Monsieur José CARRASCO, quatrième adjoint.

Article 09 : En cas de conflit d'intérêt, entendu comme toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction, l'adjoint informera sans délai le Maire par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses attributions.

Article 10 : **Monsieur José CARRASCO** commence à exercer ses fonctions le 22 mars 2026.

Article 11 : Le Directeur général des services et le Trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé, publiée et transmise dans le cadre du contrôle de légalité.

Article 12 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication étant précisé que ce dernier peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Ribécourt-Dreslincourt, le 8 avril 2026

Jean-Guy LÉTOFFÉ
Maire